



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
18 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

### Commission du commerce et du développement

Neuvième session

Genève, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
  - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
    - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce ;
    - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
    - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
    - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
    - v) Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul ;
  - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence ;
  - c) Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
4. Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.



7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

## II. Annotations

1. La neuvième session de la Commission du commerce et du développement se tiendra du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, la Commission a pour rôle de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans son domaine de compétence, et de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois piliers.

2. La question de fond inscrite à l'ordre du jour de la neuvième session de la Commission du commerce et du développement a été approuvée le 5 avril 2017, à la trente et unième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement. Le thème de fond de la neuvième session de la Commission du commerce et du développement s'intitule « Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». En outre, la Commission examinera et adoptera les rapports des réunions d'experts et des groupes intergouvernementaux d'experts. Elle examinera aussi les activités menées par le secrétariat en vue de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois piliers.

3. Conformément au paragraphe 190 de l'Accord d'Accra, la Commission devrait, à sa neuvième session, s'efforcer d'obtenir des résultats plus pragmatiques et de définir des solutions pratiques aux problèmes de commerce et de développement. Le paragraphe 203 de l'Accord d'Accra prévoit que les résultats de la session seront des conclusions concertées découlant des discussions et des recommandations adressées au secrétariat adoptées pendant la durée de la session.

### Point 1 Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, à savoir quatre présentés conjointement par les listes A et C, 2 par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

5. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa neuvième session sera donc constitué comme suit : président – liste B ; rapporteur – liste A (Asie) ; vice-présidents – trois pour les listes A et C combinées, un pour la liste B et un pour la liste D.

### Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour a été établi conformément à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

#### *Documentation*

TD/B/C.I/41

Ordre du jour provisoire annoté

### **Point 3**

#### **Rapports des réunions d'experts**

##### **a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique**

7. Au titre du point 3 a), la Commission examinera les résultats des réunions d'experts pluriannuelles et à des réunions d'experts à session unique, comme suit :

- i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.7/15 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce sur sa cinquième session

- ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.2/39 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa neuvième session

- iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.4/15 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sur sa cinquième session

- iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.8/3 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques sur sa première session

- v) Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul

*Documentation*

TD/B/C.I/MEM.9/3 Rapport de la Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul

##### **b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

8. Au titre du point 3 b), la Commission examinera le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa seizième session.

*Documentation*

TD/B/C.I/CLP/47 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa seizième session

c) **Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur**

9. Au titre du point 3 c), la Commission examinera le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur sur sa deuxième session.

*Documentation*

TD/B/C.I/CPLP/9                      Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur sur sa deuxième session

**Point 4**

**Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et dans le contexte des processus préparatoires menés en prévision de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, la Commission du commerce et du développement examinera, à sa neuvième session, les tendances du commerce international et du développement ; la contribution du système commercial international aux objectifs de développement durable ; les faits nouveaux survenus dans le cadre du Cycle de Doha et des préparatifs de la onzième Conférence ministérielle ; les mesures non tarifaires et les normes de durabilité volontaires ; le commerce, l'environnement et le développement durable ; l'importance des questions de commerce et de genre pour la réalisation des objectifs de développement durable ; et l'importance de la logistique commerciale pour la réalisation des objectifs de développement durable.

*Documentation*

TD/B/C.I/42                              Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030  
Note du secrétariat de la CNUCED

**Point 5**

**Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers**

11. Au titre de ce point, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission. La Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, la Division de la technologie et de la logistique et le Groupe spécial sur les produits de base exposeront les progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission.

**Point 6**

**Questions diverses**

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa prochaine session.

**Point 7****Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

13. Le rapport de la neuvième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---